

certificat de compétences "médiation culturelle"

Ce certificat prépare, à travers cours théoriques, ateliers, présentation de cas pratiques et de projets sur le terrain, aux méthodologies de la médiation culturelle et des politiques et projets de relations avec les publics dans le secteur de la culture. Il ouvre également sur les nouveaux domaines de la participation des publics et des droits culturels.

Intitulé officiel : Certificat de compétence Médiation culturelle

Présentation

Publics / conditions d'accès

Prérequis :

Niveau bac+2 ou expérience professionnelle correspondant aux pré-réquis

Ce certificat s'adresse aux personnes de différents statuts exerçant ou désirant exercer une activité effective d'interface entre le public et les productions culturelles, de développement de projets culturels ou de promotion de la culture au sein d'institutions diverses (chargés ou responsables de médiation dans des équipements et événements culturels ou patrimoniaux publics ou privés, chargés de projets culturels de territoires, chargés de production, cadres associatifs, artistes-auteurs, intermittents et professionnels du secteur culturel). Cette formation est donc destinée aux personnes qui se trouvent aujourd'hui impliquées à divers titres, ou qui cherchent à l'être, dans la mise en place de tels projets. Une expérience professionnelle est souhaitée lors de l'entrée en formation, mais n'est pas obligatoire. Le travail pédagogique s'accomplira en lien étroit avec les pratiques réelles des stagiaires. Ce certificat est ouvert également en formation continue.

Les UE composant le certificat peuvent être prise librement à la carte sur simple inscription sur le site du Cnam Paris : CCE106 « Cadre environnemental et institutionnel des projets d'insertion par la culture », CCE107 « Politiques et actions culturelles locales » CCE108 «Fondements anthropologiques de l'action culturelle, Action culturelle et éducation populaire » CCE109 « Conduite de projets en insertion par la culture »; CCE 110 « culture et médiation », CCE 116 « participation et droits culturels »

L'inscription au certificat complet CS 11400A de médiation culturelle se fait sur candidature, soumise à la validation de l'enseignante chercheuse responsable. Les candidats doivent se manifester, uniquement par mail sur ingenierie-culture@lecnam.net entre le 1er juillet et le 20 septembre, La candidature doit comprendre un CV, un texte de motivations (2000 signes maximum) et préciser les Unités d'enseignements du certificat qui seront suivies dans l'année universitaire à venir. Le certificat peut être suivi en plusieurs années (la place dans les UE est garantie aux candidats acceptés) Les candidatures seront validées avant le 30 septembre de l'année en cours au fil de leur arrivée.

Objectifs

Ce certificat prépare aux fonctions de l'intervention culturelle, désignées sous le terme de « médiation ». De nombreuses actions sont en effet susceptibles de mobiliser une dimension culturelle dans leur réalisation, en particulier dans le cadre d'intervention des collectivités territoriales, ou de structures faisant intervenir la culture comme opérateur principal de leurs actions. De même, de nouvelles activités de médiation, de participation ou faisant intervenir les « droits culturels » liées notamment à l'insertion par la culture, mobilisent des intervenants auprès de décideurs politiques, de

Mis à jour le 18-07-2023



Code : CC4400A

28 crédits

Certificat de compétence

Responsabilité nationale :

EPN16 - Innovation / Lucie MARINIER

Niveau CEC d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Niveau CEC de sortie : Sans

niveau spécifique

Mode d'accès à la certification :

NSF : Animation sportive, culturelle et de loisirs (335) , Développement et protection du patrimoine culturel (342)

Métiers (ROME) : Médiateur social et culturel / Médiatrice sociale et culturelle (K1204) , Coordinateur socioculturel / Coordinatrice socioculturelle (K1206)

Contact national :

EPN16 - Ingénierie culture et création

2 rue Conté

75003 Paris

01 58 80 87 57

Cindy Roche

ingenierie-culture@lecnam.net

responsables territoriaux, qui ont pour mission de promouvoir les activités artistiques au sein territoires. Ces activités supposent la connaissance et la mise en œuvre de méthodologies particulières, notamment en matière de montage de projets, de connaissance des acteurs culturels et des territoires. Cette formation se fonde sur les activités réellement menées par ces publics et vise à les accompagner au plus près de la réalisation de leurs actions. Ce certificat a donc pour objectif de valider des compétences acquises sur le terrain et de fournir un appui réflexif pour la professionnalisation des personnes concernées.

Modalités de validation

Les UE font l'objet d'une évaluation par contrôle continu. Le certificat est demandé par l'apprenant une fois la totalité des UE validées

Compétences

- Connaître les principes, outils et méthodes de la médiation culturelle ;
- Appréhender les nouvelles dimensions en construction de la médiation culturelle, de la participation aux projets culturels et des droits culturels;
- Construire un programme et des projets de médiation en direction des publics au sein d'un établissement culturel;
- Connaître les principes et construire un projet d'insertion par la culture
- Conduire des actions culturelles au sein des territoires ;
- Promouvoir les activités artistiques ;
- Mettre en œuvre des méthodologies particulières en matière de montage de projets ;
- Valider des compétences acquises sur le terrain et fournir un appui pour la professionnalisation des personnes concernées.

Enseignements

28 ECTS

Cadre environnemental et institutionnel des projets d'insertion par la culture	CCE106
	6 ECTS
Culture et médiation 1	CCE110
	4 ECTS
Conduite de projets en insertion par la culture	CCE109
	6 ECTS
Politiques et actions culturelles locales	CCE107
	4 ECTS
Fondements anthropologiques de l'action culturelle, action culturelle et éducation populaire	CCE108
	4 ECTS
participation et droits culturels	CCE116
	4 ECTS